



**Assemblée communale ordinaire
du 10 décembre 2024 à 20h15
à la salle polyvalente à Saint-Martin**

Présidence	Mme Ursula Hugi, Syndique
Présents	55 personnes, dont une personne sans droit de vote
Secrétaire	Mme Rosine Menoud, Secrétaire communale

Au nom du Conseil communal, Mme la Syndique a le plaisir d'ouvrir cette assemblée ordinaire et elle souhaite une très cordiale bienvenue aux personnes présentes.

Excusés : Romain Rouiller et Mme Sandra Gothuey, Conseillère communale

Pour le bon ordre de l'assemblée et la rédaction du procès-verbal, elle demande à chaque citoyen(enne) qui prend la parole, de bien vouloir s'annoncer par son nom et prénom.

Nomination des scrutateurs : William Bauco et Benoît Favre

Mme La Syndique demande aux scrutateurs de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes. L'assemblée compte 55 personnes dont une personne sans droit de vote. Il s'agit de Madame Carole Savoy, Caissière communale.

L'assemblée a été convoquée par un affichage aux piliers publics, un envoi « tous-ménages » en date du 27 novembre 2024, une parution dans la Feuille Officielle no 47 du 22 novembre 2024 avec le tractanda suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 14 mai 2024

2. Budgets 2025

2.1 Budget du compte de résultats

- Présentation
- Rapport de la commission financière
- Approbation

2.2 Budget du compte d'investissements

1. Achat de 7 tableaux interactifs pour le cercle scolaire de Le Flon et Saint-Martin
 - Présentation
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation

2. Saint-Martin – Clos de Sauba, Réfection canalisation eau potable
 - Présentation
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation
3. **Demande de crédit supplémentaire pour travaux adduction eau potable à l'investissement Place du Village et Rue des Courtes Poses – déplacement et redimensionnement collecteur EU et EC, réfection de route**
 - Présentation
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation
4. **Règlement communal de l'Accueil extrascolaire - AES**
 - Présentation
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation
5. **Modifications des statuts du SLPP-GV (Service de logopédie, psychologie, psychomotricité de la Glâne et de la Veveyse)**
 - Présentation
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation
6. **Divers**

Aucune remarque ou question n'étant soulevée, ce tractanda est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 14 mai 2024

Ce procès-verbal pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat communal.

Remarques ou questions :

Votation à main levée :

OUI	: 54
NON	: 00
ABSTENTION	: 00

A l'unanimité, ce procès-verbal est accepté. Mme Rosine Menoud est remerciée pour la rédaction de ce document.

2. Budgets 2025

2.1 Budget de résultat

La parole est donnée à M. Thomas Demierre, Conseiller communal responsable des finances qui nous fait part des explications suivantes :

Au nom du Conseil Communal, j'ai le plaisir de vous présenter le budget 2025 du compte de résultats, qui vous est soumis pour approbation. Ce budget a été établi par votre Conseil Communal en respectant les différents principes comptables et budgétaires, plus particulièrement les principes d'équilibre financier, d'emploi économe des fonds et de priorité.

Le budget de notre commune pour 2025 présente un excédent de charges de CHF 131'065.00 soit 2.57% du total des charges. Cet excédent de charges peut être couvert par le capital propre non-affecté au bilan, différant donc une augmentation des impôts communaux.

L'établissement du budget 2025 a été complexe et le Conseil Communal a procédé à de nombreux arbitrages.

Votre Conseil Communal a également dû revoir certaines de ses priorités pour contenir la croissance des charges et l'équilibre financier.

Je souhaite particulièrement relever l'augmentation importante et continue des charges liées. Selon la Loi sur les Finances Communales, je cite : *« une charge est liée lorsqu'elle est ordonnée par la loi ou lorsque la commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre quant à son montant, son engagement ou d'autres circonstances essentielles »*. Fin de citation. Au budget 2025, elles totalisent maintenant CHF 2'931'407.00 soit 57% du total des charges. En comparaison à l'année dernière, elles se situaient à 52% du total des charges. Pour l'année à venir, les charges liées sont en augmentation de CHF 75'436.00 au budget. Pour rappel, l'Assemblée Communale ne peut pas refuser les postes budgétaires correspondant à des dépenses liées. L'Assemblée Communale de ce soir ne se prononcera dès lors « que » sur 43% du budget.

Cela est un réel défi pour votre exécutif. Car en plus de contenir nos charges pour assurer l'équilibre de notre budget, nous faisons face à des augmentations importantes de charges liées qui doivent, d'une manière ou d'une autre, être couvertes.

Je souhaite relever un second point d'importance pour le budget 2025. Tout comme l'exercice précédent et ce depuis le passage à MCH2, nous bénéficions de la dissolution des réserves de réévaluation du patrimoine administrative lissée sur plusieurs années, portée en revenu pour le budget 2025 à CHF 251'913.00 soit un montant identique au précédent exercice. Ce montant est une pure opération comptable, respectivement une dissolution de réserve. Elle permet certes une aide dans l'équilibre des comptes. Mais elle n'est que temporaire et une anticipation sérieuse est nécessaire car la pression sur les charges est, quant à elle, réelle et permanente. Une politique prudente doit être maintenue pour assurer les équilibres financiers à court, moyen et long terme.

Je passe maintenant à la présentation des dix chapitres budgétaires selon la structure du tableau transmis à la convocation de cette Assemblée Communale et projetée sur l'écran devant vous.

Au chapitre **Administration Générale**, les charges ont pu être relativement contenues en procédant à certaines réductions ou coupures sur certains postes. L'augmentation des charges est de 3.25%, soit CHF 23'614.00. Les principaux postes en augmentation sont :

- Le matériel informatique, les charges d'hébergement et de maintenance informatique.
- La contribution de fonctionnement à l'Association des Communes de la Veveyse, respectivement l'ACV en augmentation pour plus de CHF 15'000.00.
- Les cotisations à DIGI-FR, soit la digitalisation des guichets administratifs du Canton de Fribourg ont été augmentées pour 2025 à CHF 3.00 par citoyen.
- Les salaires du personnel communal ont été revus, en considérant une indexation 2025 estimée à l'indice des prix à la consommation, les annuités de l'échelle des salaires cantonale estimées également et une augmentation d'équivalent plein temps pour 0.1 de mai à décembre 2025 pour faire face à l'augmentation des tâches et dossiers administratifs de plus en plus complexes. Sur ce chapitre, les salaires de base sont donc en augmentation de 3.5%, soit CHF 7'000.00 d'augmentation de la masse salariale, hors charges sociales.

Les charges de votre exécutif restent stables, sans augmentation de la rémunération des Conseillers Communaux.

Au niveau des revenus, ils ont été légèrement adaptés à la baisse à la suite de la réaffectation et à la vacance de certaines surfaces communales en location. L'ensemble des revenus sur le chapitre est donc réduit de 3.25%, soit CHF 2'950.00.

Au chapitre **Ordre, Sécurité Public et Défense**, les charges sont en progression de 12.74%, soit CHF 11'124.00. Les postes générant cette augmentation sont des charges liées pour le service des curatelles et la participation au stand de tir intercommunal, ainsi que l'installation de boîtes à clés pour la protection incendie. Les autres dépenses ont pu être contenues à des niveaux stables, voire en diminution.

Au chapitre **Formation**, les charges sur l'enseignement primaire et secondaire ont pu être contenues. Nous accusons cependant une forte augmentation de charges liées à la participation au Conservatoire, qui passe de CHF 8'285.00 à CHF 22'152.00, soit presque CHF 14'000.00 d'augmentation. La participation aux charges du Conservatoire concerne les enfants de la Commune. Nous observons une augmentation des inscriptions, du nombre d'unités de formation en cours collectifs ou individuels ainsi qu'une augmentation du prix des cours.

Au niveau de l'AES, la participation au pot commun avec la commune du Flon est réduite de CHF 21'125.00 à CHF 15'955.00. Cependant, en comparaison avec nos derniers comptes, soit 2023, notre participation est en augmentation d'environ CHF 7'000.00. La participation de la Commune au pot commun de l'AES Vacances Haute-Veveyse, nouveau programme, est estimée à CHF 3'530.00 en charges supplémentaires.

La participation aux transports scolaires est en augmentation de 4.88%, soit CHF 8'650.00 pour atteindre CHF 186'000.00. Les participations aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées et à la formation professionnelle cantonale sont également en augmentation pour plus de CHF 11'850.00.

Le chapitre **Culture, sport et loisirs** est stable, avec une légère réduction des charges de 2.17%, soit CHF 3'731.00. Les principaux postes sont la participation à la Bibliothèque,

l'entretien des parcs et chemins pédestres, les frais de la salle de sport et la contribution à l'Animation Jeunesse Veveyse qui, à tous, totalisent environ 60% du total des charges du chapitre.

Il en est de même pour le chapitre **Santé**, stable avec une légère augmentation des charges de 1.07%, soit CHF 6'413.00. Les postes les plus importants sont la participation aux homes médicalisés de la Veveyse, la participation aux subventions des frais d'accompagnement des personnes âgées, la participation aux soins et aides à domicile du Réseau Santé & Social de la Veveyse et la participation aux frais d'exploitation du même réseau. Le tout totalisant environ 87% des charges du chapitre.

La tendance est identique pour le chapitre **Prévoyance sociale** avec une augmentation des charges contenue de 1.52%, soit CHF 7'383.00. Les trois postes les plus importants sont la participation aux institutions spécialisées et aux handicaps, les subventions communales aux structures d'accueil extrafamiliale de jour et la participation à l'aide sociale du service social de la Haute-Veveyse. Le tout pour 80% du total des charges du chapitre.

Le chapitre **Trafic & Communication** accuse une augmentation des charges plus marquées, soit de 11.97%, respectivement CHF 37'111.00, principalement due à des charges d'entretien des routes, aménagements de zones de limitations de vitesse et éclairages communaux plus importantes en augmentation de CHF 30'000.00, ainsi que des charges liées de participations aux dépenses cantonales du trafic régional en augmentation de plus de CHF 3'000.00.

Au chapitre **Protection de l'environnement et Aménagement du territoire**, l'augmentation des charges est considérée stable, à 1.09%, soit CHF 5'710.00. Idem pour les revenus, estimés sur les mêmes niveaux que le budget précédent. Les comptes d'approvisionnement en eau et de traitement communal des eaux usées sont équilibrés selon les normes comptables MCH2. Au niveau de la gestion communale des ordures, les charges sont en légère baisse de 2.03%. Les revenus sont également en baisse de 10.66%, soit presque CHF 14'000.00.

Au chapitre **Economie Publique**, l'importante augmentation des charges est quasi, voire exclusivement liée à la mise en service de la centrale de chauffe au début de l'automne de cette année. De facto, l'augmentation des revenus estimés porté à ce chapitre concerne la vente d'énergie estimée produite par la centrale.

Finalement, au chapitre **Finances & Impôts**, les impôts sur le revenu des personnes physiques ont été estimés, sur base des informations du Service Cantonal des Contributions et des éléments à notre connaissance à CHF 2'440'000.00, en augmentation de 4.50%, soit CHF 105'000.00. Les autres impôts ordinaires et spéciaux ont également été estimés sur les mêmes bases, en appliquant un principe de précaution, principalement sur les impôts uniques tel que les prestations en capital, les gains immobiliers, les mutations, les donations et successions. L'attribution à la péréquation financière de l'Etat de Fribourg a été réduite, tant sur les besoins et que les ressources pour CHF 17'547.00. Sur le chapitre, nous tablons donc sur une augmentation des charges de CHF 31'300.00, compensée par une augmentation des revenus, principalement fiscaux pour CHF 82'826.00. La dissolution de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif, mentionnée en ouverture de ma présentation, pour un montant de CHF 251'913.00, soit un montant similaire au budget précédent, est créditée dans ce chapitre.

Le budget 2025 totalise donc une augmentation des charges de 6.02% pour un total de CHF 5'091'950.00 et une augmentation des revenus de 4.89% pour un total de CHF 4'960'885.00 générant ainsi un excédent de charges de CHF 131'065.00.

Je vous remercie pour votre attention. Mes collègues du Conseil Communal et moi-même sommes à votre disposition pour toute question.

Remarques ou questions : *aucune*

Rapport de la commission financière

Mme Catherine Heimann, Présidente de la commission financière donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière recommande à l'assemblée d'approuver le budget de résultat 2025 tel que présenté par le Conseil communal.

Remarques ou questions :

M. Roger Braillard demande si le Conseil Communal envisage de faire une projection financière pour les 5 prochaines années afin de connaître la situation une fois que le bénéfice comptable du patrimoine administratif sera épuisé ? M. Braillard demande également si une hausse des impôts communaux est prévue ?

Thomas Demierre lui répond qu'une planification financière est réalisée chaque année et que la prochaine sera faite après le bouclage des comptes 2024 afin de prendre les dispositions nécessaires pour l'avenir. Il relève également que plus de 50% du budget du compte de résultats sont des charges liées. Thomas Demierre indique que la démographie est en augmentation dans notre Commune ; ce qui va assurer des revenus supplémentaires et que le déficit est absorbable pour l'instant.

Votation à mainlevée du budget de résultat

OUI	: 54
NON	: 00
ABSTENTIONS	: 00

Le budget de résultat est accepté à l'unanimité avec les remerciements du Conseil communal.

Ursula Hugli, Syndic passe la parole à M. Thomas Demierre, Conseiller communal pour des explications sur les investissements reportés.

Message de M. Thomas Demierre, Conseiller communal :

Avant de passer à la présentation des investissements sous points 2.2.1 et 2.2.2 du tractanda, le Conseil Communal souhaite vous informer de deux reports d'investissement pour 2025. Ces deux reports ne sont pas soumis à l'approbation de l'Assemblée Communale, car ayant déjà été approuvés à la majorité lors d'Assemblées Communales précédentes.

Le premier report concerne le crédit d'étude d'un montant de CHF 70'000.-- pour la réfection et l'agrandissement du bâtiment 1970 de l'école de St-Martin. L'investissement a été accepté à la majorité par l'Assemblée Communale du 13 décembre 2022.

Le second report concerne la mise à neuf de l'adduction d'eau potable, le redimensionnement du collecteur d'eaux claires, le déplacement de la canalisation des eaux usées et la création

d'un trottoir sur le secteur Saint-Martin, Route de la Perrausa d'un montant de CHF 1'000'000.00. L'investissement a été accepté à la majorité par l'Assemblée Communale du 12 décembre 2023.

2.2 Budget d'investissements

1. Achat de 7 tableaux interactifs pour le cercle scolaire de Le Flon et Saint-Martin

Mme La Syndique passe tout d'abord la parole à M. Cédric Borer, responsable du dicastère pour des explications sur l'achat de 7 tableaux interactifs.

Message de M. Cédric Borer, Conseiller communal :

En 2020, nous avons équipés 4 classes de notre cercle scolaire Le Flon-Saint-Martin avec des TBI (Tableaux Blancs Interactifs). Ils ont été installés sur le site de St-Martin.

Ces tableaux interactifs ont remplacés les bons vieux tableaux-noirs et sont grandement appréciés tant par les enseignants que par les enfants de par leur fonction moderne, ludique, interactive et tactile.

Ils permettent de travailler à l'ancienne en mode tableau noir et permettent surtout de travailler avec tous les outils informatiques modernes, tels que diverses applications scolaires, les outils Office, etc... ils permettent également aux élèves de travailler directement depuis leur bureau sur le TBI avec leur ordinateur ou leur tablette.

En 2025, nous souhaitons équiper 7 classes supplémentaires, 2 à St-Martin et 5 à Porsel avec ce même matériel afin d'avoir une uniformité complète sur l'ensemble de notre cercle scolaire.

Ces 7 nouveaux TBI de la marque Promethean sont exclusivement commercialisés en Suisse par la Société Embru qui est spécialisée dans la fourniture de matériel scolaire et pour laquelle nous apprécions le sérieux et l'efficacité.

Actuellement 4 classes à Porsel et 2 à St-Martin sont encore équipées de Beamer interactif datant de 2016 (ancienne génération). Ce matériel est devenu obsolète et il devient difficile de trouver des pièces de remplacement en cas de panne. Ce matériel coûte en prolongation de leasing CHF 6'720.-- par année sans garantir de pouvoir en assurer le fonctionnement en cas de problème.

Remarques et questions :

M. Jérémie Vaccher demande, vu le montant de l'investissement est-ce que ces tableaux blanc interactifs sont vraiment utiles. Cédric Borer lui répond que l'on doit vivre avec son temps et que les tableaux noirs sont obsolètes. Cédric Borer explique que ces tableaux blancs interactifs se trouvent depuis maintenant 4 ans dans les classes et qu'ils sont très appréciés par les enseignants et les élèves. De plus, Cédric Borer précise que l'on ne peut plus garantir le changement des pièces sur ces appareils en cas de panne.

Message de M. Thomas Demierre, Conseiller communal :

Le montant de l'investissement total pour l'acquisition des sept tableaux interactifs est de CHF 80'000.00. En appliquant la clé de répartition basée sur la population légale et l'effectif des élèves en classes, la participation de la Commune de Saint-Martin pour l'investissement

est estimée à CHF 36'066.65, arrondie à CHF 36'000.00 – financée par emprunt bancaire ou par les liquidités communales.

Les charges financières annuelles de CHF 10'440.00 comprennent un intérêt financier de 4.00% et un amortissement sur 4 ans de 25% l'an, selon normes MCH2.

<u>Cercle scolaire intercommunal avec</u>					
<u>avec la Commune de Le Flon</u>					
<u>Achat de 7 tableaux interactifs pour l'école</u>					
<u>Plan de financement</u>					
Achat de 7 tableaux interactifs			SFr.	80'000.00	
TOTAL TTC			SFr.	80'000.00	
<u>Financement</u>					
Montant à répartir selon la population légale 2023	2214	SFr.	40'000.00		
Saint-Martin	1011	SFr.	18'265.60		
Le Flon	1203	SFr.	21'734.40		
Montant à répartir selon l'effectif des élèves	191	SFr.	40'000.00		
Saint-Martin	85	SFr.	17'801.05		
Le Flon	106	SFr.	22'198.95		
Participation pour la Commune de Saint Martin		SFr.	36'066.65		
Participation pour la Commune de Le Flon		SFr.	43'933.35		
Total arrondi à charge de la commune de Saint-Martin			SFr.	36'000.00	
Par emprunt bancaire ou les liquidités communales					SFr. 36'000.00
Totaux			SFr.	36'000.00	SFr. 36'000.00
<u>Charges financières annuelles</u>					
Intérêts			4.00%	SFr.	1'440.00
Amortissement sur 4 ans			25.00%	SFr.	9'000.00
Total des charges					SFr. 10'440.00
Saint-Martin, octobre 2024/ cs					

Remarques ou questions : aucune

Rapport de la commission financière

Mme Catherine Heimann, Présidente de la commission financière, donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière propose à l'assemblée d'approuver cet investissement.

Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Remarques ou questions : aucune

Votation à main levée

OUI : 54

NON : 00

ABSTENTION : 00

Cet investissement est accepté à la l'unanimité.

2. Saint-Martin, Clos de Sauba – Réfection canalisation eau potable

Mme Ursula Hugi passe la parole à M. Lionel Bussard, responsable du dicastère des eaux pour des explications sur cet investissement.

Message de M. Lionel Bussard, Conseiller communal :

Cette canalisation d'eau potable se situe le long de la route cantonale. La réfection de cette conduite aura lieu depuis le projet de construction d'un immeuble par Wori Sàrl en passant derrière les propriétés de la famille Colliard pour rejoindre la parcelle de Mme Joëlle Magnin. Cette conduite date de 1975 et a déjà plusieurs fuites à son actif. La rénovation de cette conduite aura lieu sur 210 mètres, quatre nouvelles vannes auprès de propriétaires privés seront installées ainsi que deux nouvelles bornes hydrante.

Remarques ou questions :

M. Joseph Molleyres demande si cette conduite se poursuit vers le quartier de Champ Riond. Lionel Bussard lui répond positivement et informe que cette conduite sera bouclée avec les travaux qui sont prévus à la Rte de la Perrausa.

Mme Ursula Hugi passe la parole à M. Thomas Demierre, Conseiller communal responsable du dicastère pour la présentation de cet investissement.

Message de M. Thomas Demierre, Conseiller communal :

Le montant de l'investissement de CHF 125'000 sera financé par emprunt bancaire ou prélèvement sur réserves.

Les charges financières annuelles de CHF 6'562.50 comprennent un intérêt financier de 4.00% et un amortissement sur 80 ans de 1.25% l'an, selon normes MCH2.

<u>Saint-Martin - Clos de Sauba</u>		
<u>Réfection canalisation adduction eau potable</u>		
<u>Plan de financement</u>		
Travaux de remplacement adduction eau entre les BH7 et 8 le long de la Route de Bulle - Clos de Sauba		SFr. 125'000.00
TOTAL TTC		SFr. 125'000.00
<u>Financement</u>		
Total des travaux à charge de la commune	SFr. 125'000.00	
Par emprunt bancaire ou prélèvement sur réserves		SFr. 125'000.00
Totaux	SFr. 125'000.00	SFr. 125'000.00
<u>Charges financières annuelles</u>		
Intérêts	4.00%	SFr. 5'000.00
Amortissement	1.25%	SFr. 1'562.50
Total des charges		SFr. 6'562.50
Saint-Martin, octobre 2024/ cs		

Remarques ou questions : aucune

Rapport de la commission financière

Mme Catherine Heimann, Présidente de la commission financière, donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière propose à l'assemblée d'approuver cet investissement.

Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Remarques ou questions : aucune

Votation à main levée

OUI : 54
NON : 00
ABSTENTION : 00

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

3. Demande de crédit supplémentaire pour travaux adduction eau potable à l'investissement Place du Village et Rue des Courtes Poses – déplacement et redimensionnement collecteur EU et EC, réfection de route

Mme La Syndique donne la parole à M. Lionel Bussard, Conseiller communal responsable des eaux pour la présentation de ces travaux d'adduction d'eau.

Message de M. Lionel Bussard, Conseiller communal :

Suite à la mise en place de la centrale de chauffe et au raccordement de l'immeuble Rue des Courtes Poses 1B au chauffage à distance, le Conseil communal a profité de ce chantier pour remettre à neuf la canalisation d'eau potable datant de 1970 sur une longueur d'environ 70 mètres (depuis le local de la centrale de chauffe jusqu'au carrefour en face de l'immeuble Rue des Courtes Poses 3) et de déplacer la borne hydrante qui se trouvait devant l'immeuble Rue des Courtes Poses 1. La borne hydrante a été déplacée en bordure de la parcelle de l'immeuble, côté local centrale de chauffe.

Remarques ou questions : aucune

Mme Ursula Hugi passe la parole à M. Thomas Demierre, Conseiller communal responsable du dicastère pour la présentation de cette demande de crédit supplémentaire.

Message de M. Thomas Demierre, Conseiller communal :

La demande de crédit supplémentaire se monte à CHF 50'000 pour les travaux concernant l'eau potable. Elle s'ajoute au crédit de CHF 228'000 déjà approuvé par l'Assemblée Communale en date du 12 décembre 2023. Le nouveau montant de l'investissement est donc de CHF 278'000, financé par emprunt bancaire ou par prélèvement sur les réserves.

Les charges financières sur la totalité de l'investissement, soit CHF 278'000 comprennent un intérêt financier de 4.00%, d'un amortissement sur 40 ans de 2.50% pour l'investissement lié à la part routes, et d'un amortissement sur 80 ans de 1.25% sur l'investissement lié à la part canalisations pour un total de charges annuelles de CHF 15'151.

Je vous remercie pour votre attention.

DEMANDE DE CREDIT SUPPLEMENTAIRE		
<u>Saint-Martin - Place du Village et Rte des Courtes Poses</u>		
<u>Déplacement et redimensionnement collecteur EC et EU</u>		
<u>Réfection de la route</u>		
Demande de crédit supplémentaire	SFr.	50'000.00
pour travaux concernant l'eau potable		
Total du crédit <u>déjà accepté</u>	SFr.	228'000.00
pour les eaux usées et la route		
Total	SFr.	278'000.00
<u>Financement</u>		
Total des travaux à charge de la commune		
Par emprunt bancaire ou prélèvement sur réserves		
<u>Situation actuelle</u>		
Total des travaux effectués		
6150.5010.24 routes	SFr.	-
7101.5031.24 eau potable	SFr.	32'458.60
7201.5032.24 épuration eaux claires	SFr.	53'640.00
Totaux	SFr.	86'098.60
<u>Charges financières annuelles</u>		
sur la totalité de l'investissement soit CHF 278'000.-		
Intérêts	4.00%	SFr. 11'120.00
Amortissement part routes	2.50%	SFr. 1'112.00
Amortissement part canalisations	1.25%	SFr. 2'919.00
Total des charges		SFr. 15'151.00
16% du coût pris sur le chapitre 6150 Routes communales		
18% du coût pris sur le chapitre 7101 Adduction d'eau potable		
66% du coût pris sur le chapitre 7201 Eaux usées		
Saint-Martin, octobre 2024 / cs		

Remarques ou questions :

M. Roger Braillard relève que l'amortissement prévu pour la route est à 2,5% alors que l'amortissement fixé par le canton est de 4%. Roger Braillard relève également que le Conseil communal est optimiste par rapport à l'amortissement d'une durée de 80 ans sur les canalisations. Roger Braillard précise que dans la réalité les canalisations doivent être remplacées à partir de 50 à 60 ans et demande si les fabricants de tuyaux PE garantissent cette durée de vie.

Thomas Demierre répond que ce sont des normes comptables MCH2 et que les charges financières comptables pour les routes se calculent sur 40 ans et pour les canalisations sur 80 ans.

M. Michel Cuendet demande si ces travaux de remise à neuf de la conduite d'adduction d'eau sont déjà réalisés. Lionel Bussard lui répond positivement. M. Michel Cuendet demande si le revêtement de la route communale « Rue des Courtes Poses » va rester dans cet état. Lionel Bussard répond par la positive.

M. Jérémy Vaccher rebondit sur le même sujet et relève qu'il y aurait une manière plus propre pour la réaffectation de cette route communale. Pascal Delessert explique que le Conseil communal a choisi l'option de refaire le revêtement en goudron uniquement sur la moitié de la route communale car l'autre partie de la route est encore dans un état tout à fait correct. Pascal Delessert précise que les technologies actuelles permettent de le faire et ce qui évite des dépenses inutiles. M. Jérémy Vaccher demande quel aurait été le montant supplémentaire en cas de rénovation du revêtement sur toute la largeur de la route communale. Pascal Delessert lui répond que cela représenterait environ un montant supplémentaire de CHF 40'000 à CHF 50'000.--.

M. Michel Cuendet indique qu'il ne trouve pas ce travail mal fait mais informe qu'une raponce (à la hauteur de la propriété de la famille Golay) est en train de s'abîmer et que l'eau s'infiltre dans le rhabillage. Pascal Delessert le remercie pour cette information et informe qu'il en prend note.

Rapport de la commission financière

Mme Catherine Heimann, Présidente de la commission financière, donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière propose à l'assemblée d'approuver cet investissement.

Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Remarques ou questions : aucune

Votation à main levée

OUI	: 52
NON	: 02
ABSTENTION	: 00

Cette demande de crédit supplémentaire est acceptée à la majorité.

4. Règlement communal de l'Accueil extrascolaire - AES

Mme La Syndique passe la parole à M. Cédric Borer, Conseiller communal responsable du dicastère des écoles pour des explications sur la révision du règlement AES.

Message de M. Cédric Borer, Conseiller communal :

En 2020, nous avons fusionné notre AES avec celui de la Commune du Flon pour devenir aujourd'hui l'AES Les P'tits Martiflon. Nos accueils sur les 2 sites fonctionnent à pleine capacité ce qui est une bonne nouvelle.

Suite à cette fusion, un nouveau règlement a été soumis et validé en assemblée communale la même année.

Après quelques années de fonctionnement, nous nous trouvons dans l'obligation d'adapter et d'anticiper notre règlement en fonction des hausses de tarifs tant aux niveaux des heures de garde que des repas. De plus, nous y avons intégré l'AES Vacances Haute-Veveyse qui propose aux enfants des cercles scolaire de Semsales-La Verrerie et le nôtre des heures de garde durant certaines périodes des vacances scolaires.

Le nouveau règlement vous a été mis à disposition sur notre site internet, Je ne vais donc pas vous détailler toutes les modifications mais juste les plus importantes.

Pour information, ce règlement a été validé par le Service des communes et le SEJ (Service de l'Enfance et de la Jeunesse). Il a également été soumis à Monsieur Prix concernant le point financier de l'article 8.1 et il nous informe ne pas se prononcer au vu que le prix à la charge des parents ne dépassera par les frais effectifs de l'accueil.

M. Cédric Borer, Conseiller communal commente les articles suivants :

NOUVEAU :

1.4. Un Accueil durant la période de vacances scolaires peut être proposé. Les détails des services offerts et des horaires sont réglés par le règlement d'application de la structure Accueil Vacances (ci-après : AES Vacances).

Ancien article :

6.1. La désinscription est possible en tout temps. Elle doit être donnée par écrit au Conseil communal au moins 30 jours à l'avance pour la fin d'un mois.

Article modifié :

6.1. La désinscription est possible **uniquement durant l'année scolaire**. Elle doit être donnée par écrit **à l'administration communale** au moins 30 jours à l'avance pour la fin d'un mois.

NOUVEAU :

6.2. L'ajout d'une unité peut être immédiate dans la mesure des places disponibles. La suppression d'une unité est soumise au délai de 30 jours à l'avance pour la fin d'un mois.

NOUVEAU :

8.1. Les tarifs de l'Accueil sont fixés selon un barème dégressif en fonction des capacités économiques des parents, sans les repas, **pour un montant maximal de CHF 11.00 par heure de garde, respectivement un montant maximal de CHF 130.- par jour de garde, pour l'AES Vacances. ...**

NOUVEAU :

8.2. Les repas sont facturés pour un montant maximum de CHF 13.00 par jour. Le prix à la charge des parents ne dépassera pas les frais effectifs de l'Accueil.

Remarques ou questions :

Mme Suzanne Michel demande si ce montant comprend le petit-déjeuner et le goûter. Cédric Borer explique que ce montant correspond uniquement au repas de midi et que le petit-déjeuner et le goûter sont facturés en sus, soit CHF 1.— chacun. Cédric Borer informe que le prix actuel du repas de midi est de CHF 9.70.

Rapport de la commission financière

Mme Catherine Heimann, Présidente de la commission financière, donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière propose à l'assemblée d'approuver ce règlement communal de l'Accueil extrascolaire - AES. Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Remarques ou questions : aucune

Votation à main levée

OUI : 54
NON : 00
ABSTENTION : 00

Ce règlement est accepté à l'unanimité.

5. Modification des statuts du SLPP-GV (Service de logopédie, psychologie, psychomotricité de la Glâne et de la Veveyse)

Mme La Syndique passe la parole à M. Cédric Borer, responsable du dicastère pour des explications sur la modification des statuts du SLPP-GV (Service de logopédie, psychologie, psychomotricité de la Glâne et de la Veveyse)

Message de M. Cédric Borer, Conseiller communal :

Nous vous soumettons ce soir pour approbation, la révision des statuts de l'Association des communes pour le Service de Logopédie, Psychologie et Psychomotricité de la Glâne et de la Veveyse (SLPP-GV).

Cette révision porte uniquement sur l'article 14, le reste des articles restent inchangé.

L'objectif est de renforcer la représentation et la voix des communes au sein du comité de direction du SLPP-GV et de redéfinir le rôle des préfets. La révision des statuts a été approuvée par les délégués du SLPP-GV lors de l'assemblée du 31 octobre 2024.

Il est nécessaire que les législatifs des 27 communes de la Glâne et de la Veveyse se déterminent sur cette révision des statuts.

La révision proposée touche à l'alinéa 1, lettres c), d), g) et h)

C'est-à dire :

¹ Le comité de direction est composé de :

- a) 1 représentant désigné par le conseil communal de Romont ;
- b) 1 représentant désigné par le conseil communal de Châtel-Saint-Denis ;
- c) 2 représentants désignés par les communes de la Glâne, dont 1 syndic; (ancien 1)

- d) 2 représentants désignés par les communes de la Veveyse, dont 1 syndic; (ancien 1)
- e) l'inspecteur scolaire en Glâne ;
- f) l'inspecteur scolaire en Veveyse ;
- g) le préfet de la Glâne, avec voix consultative et force de proposition; (ancien droit de vote)
- h) le préfet de la Veveyse, avec voix consultative et force de proposition.(ancien droit de vote)

La nouvelle composition du comité de direction renforcera ainsi la représentation des communes.

Au vu de ce qui précède, nous vous sollicitons votre approbation pour cette révision de l'article 14 des statuts du SLPP-GV, telle que présentée.

Elle entrera en vigueur avec effet rétroactif le 1^{er} janvier 2025, sous réserve de l'approbation des trois-quarts des voix des communes ainsi que de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Remarques ou questions : aucune

Votation à main levée

OUI	: 54
NON	: 00
ABSTENTION	: 00

Les modifications des statuts du SLPP-GV sont acceptés à l'unanimité.

6. Divers

Augmentation tarifaire du prix de l'eau potable dès le 1^{er} janvier 2025

Mme La Syndique passe la parole à M. Lionel Bussard, Conseiller communal responsable du dicastère pour des explications sur cette augmentation tarifaire du prix de l'eau potable dès le 1^{er} janvier 2025.

Lionel Bussard informe que lors de l'assemblée des délégués de l'AVGG, une augmentation du prix de l'eau potable, soit CHF 0,21 par m³ a été avalisée. Lionel Bussard indique que le prix du m³ d'eau potable sera de CHF 1,71 HT pour la Commune de Saint-Martin dès le 1^{er} janvier 2025.

Lionel Bussard transmet les informations suivantes :



Eau Sud SA

- Actif depuis 2005
- 2 captages à Charmey et Grandvillard
- 1^{ère} augmentation du tarif depuis 2005
- Nouveau captage au Pont-du-Roc à Charmey
- 12 km de conduites, diamètre 600 et 700
- Chantier total de 42 millions jusqu'en 2031

AVGG

- 3^{ème} plus grand actionnaire d'Eau Sud SA, 4,82%
- Augmentation électricité en 2024, 7,5 cts/kW
- Engagement d'un nouveau fontainier en 2025, à 80 à 100%
- Augmentation de 10% pour le poste du secrétariat et administration des finances

Remarques ou questions : *aucune*

Remerciements à Georges-Henri Débois

Mme Ursula Hugi, Syndique adresse le message suivant en remerciement à M. Georges-Henri Débois qui a quitté son mandat de Conseiller communal en date du 30 juin 2024 :

Très cher Georges-Henri,

C'est le 25 juin de cette année que tu siégeais pour la dernière fois avec nous autour de la table du Conseil de notre Commune de Saint-Martin.

Tu auras donné sans compter pendant plus de 20 ans, à donner pour le bien de tous. Toujours prêt à défendre les intérêts de notre belle région.

Conscientieux et réfléchi dans le travail, tu ne manquais pas une occasion de nous triturer les méninges en fin de Conseil, avec une de tes fameuses pensées du jour. Nous avons bien essayé de garder cette tradition, mais je t'avoue qu'elles sont de plus en plus espacées.

Ce soir, ce n'est pas par une grande tirade ou par un long discours, mais par un simple mot que le Conseil communal, que le personnel communal, ainsi que tous les citoyens te disent un immense MERCI.

Merci pour ton engagement, pour ton professionnalisme dans ce travail de milice.

Nous te souhaitons beaucoup de bonheur dans ta vie bien remplie de grand-papa, et tout le meilleur pour vos projets à Cathy et à toi.

Nous avons un cadeau pour toi de la part de toute la population.
C'est un tableau de Monsieur Bernard Devaud, artiste peintre de Semsales, qui a déjà peint à plusieurs reprises nos différents villages et a si bien réussi à immortaliser un de nos citoyens. Galé, pour ne pas le nommer.

J'espère que tu trouveras une place de choix dans votre maison et qu'il t'aidera à te rappeler que oui il y a eu beaucoup de travail, mais il y a également eu beaucoup de bons moments de partage avec tes collègues.
Nous, en tout cas, nous ne les oublions pas.

Merci Georges.

A son tour, Georges-Henri Débois adresse ses remerciements au Conseil communal ainsi qu'à son épouse qui l'a toujours soutenu.

Ursula Hugi, Syndique informe qu'elle en a terminé avec les informations diverses et passe la parole aux citoyens pour d'éventuelles questions ou remarques.

La parole est aux citoyens :

M. Charly Braillard fait part de son incompréhension par rapport à la garantie de déficit des remontées mécaniques Destination Veveyse SA. M. Braillard relève qu'à l'époque les anciens actionnaires ont fait du bénéfice mais qu'ils n'en ont rien fait de bien et qu'en plus ils auraient pu toucher des subventions mais qu'ils devaient présenter les résultats comptables. Charly Braillard informe que comme les comptes n'ont jamais été présentés, donc aucune subvention n'a été touchée. Charly Braillard dit « qu'on devrait aller rechercher dans les poches des personnes présentes à l'époque ».
Ursula Hugi remercie M. Braillard pour son intervention.

M. Roger Braillard demande quelle est la participation de notre commune à Destination Veveyse SA.

Mme Ursula Hugi répond que la participation de notre commune à Destination Veveyse SA se fait par le biais de l'Association des Communes de la Veveyse – ACV.

M. Roger Braillard indique que les Communes ne sont pas là uniquement pour éponger les dettes mais qu'elles devraient s'inquiéter de la situation.

Mme Ursula Hugi informe que c'est tout neuf, que cela se met en place et qu'en devenant actionnaires, les Communes ont un droit de regard sur la situation. M. Roger Braillard relève que la Commune d'Attalens n'est pas favorable à cela. Yves Currat indique que cette garantie de déficit envers Destination Veveyse SA a une durée de 5 ans.

Roger Braillard indique qu'il est inquiet par la construction des « Géants » qui va avoir lieu dans la région des Paccots car il n'y a aucune attraction dans cette région pour la population et les visiteurs. Roger Braillard propose de faire plutôt un même concept qu'à la Berra, créer des équipements sportifs supplémentaires et des pistes VTT. Roger Braillard relève que la station de la Berra est très active et que cela fonctionne bien !

Ursula Hugi dit que la construction de ces « Géants » en Veveyse est un grand défi, que beaucoup de personnes y réfléchissent et y travaillent. L'avenir nous dictera la suite.

M. Daniel Rigolet demande si le mur de la façade de l'entrée de l'Abri PC à Fiaugères pourrait être nettoyé. M. Rigolet signale également que la cheminée de l'Abri PC penche sérieusement. Ursula Hugi lui répond que le Conseil communal en prend note.

M. Roger Braillard relève qu'en 2014, une place multisport a été créée pour les jeunes au centre du village et qu'il est déçu de l'entretien de cette place multisport. Ursula Hugi lui répond que l'entreprise Real Sport est venu faire un entretien de cette place, il y a deux ans.

M. Jérémy Vaccher relève que pour la deuxième année consécutive, sa compagne a reçu une facture d'un montant de CHF 150.-- pour la taxe d'exemption non-pompiers et qu'il ne trouve cela pas correct. M. Vaccher informe qu'il est incorporé dans le Bataillon base Grattavache et que c'est un travail d'équipe.

Pascal Delessert informe que cette discussion a eu lieu dans le cadre du Bataillon Sud Fribourgeois et qu'un sondage à ce sujet a été soumis à toutes les communes de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse. Pascal Delessert informe qu'une synthèse de la question sera faite et que ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée des délégués.

M. Michel Cuendet informe que le convoi (tracteur et remorque) a passé dans le quartier des Courtes Poses lors de la première livraison de plaquettes pour la centrale de chauffe. Pascal Delessert informe que ce convoi ne passera plus par le quartier des Courtes Poses. M. Cuendet demande si l'implémentation d'une zone 30 dans le quartier des Courtes Poses est toujours d'actualité. Pascal Delessert lui répond positivement.

M. Roger Braillard indique que la vitesse limitée à 50 km/h sur la route cantonale, vers le passage piétons n'est plus respectée par les automobilistes depuis la pose du tapis phonique sur la route cantonale. M. Braillard demande d'augmenter la sécurité dans ce carrefour.

Pascal Delessert informe qu'il y a pourtant des contrôles radar qui sont effectués régulièrement dans ce secteur.

Mme Ursula Hugi remercie toutes les personnes présentes pour la confiance témoignée au Conseil communal et pour l'intérêt porté au fonctionnement de la Commune, ainsi que pour la participation à l'assemblée communale de ce soir. Mme la Syndique remercie tout particulièrement le personnel communal, le personnel administratif et ses collègues du Conseil communal. Elle souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2025.

Mme La Syndique invite toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

M. Cédric Borer, vice-Syndic adresse un grand merci à notre Syndique, Mme Ursula Hugi pour son immense travail.

La séance est clôt à 21h35.

La Syndique :

La secrétaire :

Ursula Hugi

Rosine Menoud

Saint-Martin, le 13 décembre 2024

PROVISOIRE